

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 MARS 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Joëlle Réhel ainsi que messieurs les conseillers, Richard Ruest et Alain Sauvé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont absents madame la conseillère Eve Sapina, monsieur le conseiller Gérard Boutin et monsieur le conseiller Alexandre Goulet.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 mars 2010 ouverte.

RÉSOLUTION 2010-03-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point 3.3 :

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2010

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2010
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 février 2010
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 8 mars 2010
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion ordinaire du CCU tenue le 23 février 2010

4. Avis de motion

5. Réglementation

5.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 1^{er} mars 2010 en regard du règlement d'emprunt numéro E-442 décrétant une dépense de 1 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des installations de la piscine municipale Edmond-Auclair

5.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro E-445 décrétant une dépense de 1 880 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des infrastructures de loisirs du parc de la Pointe-Valaine

6. Administration générale

6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 16 mars 2010 au 19 juillet 2010 – monsieur Richard Ruest

6.2 Quittance mutuelle et finale et contrat de travail – directeur général – autorisation de signature

6.3 Octroi du poste de secrétaire au greffe, à la mairie et à la direction générale à madame Maryse Boucher

6.4 Octroi d'un mandat – madame France Leblanc – coaching professionnel en gestion

6.5 Embauche de madame Christine Légaré Jutras à titre de stagiaire pour le Service des finances et de la trésorerie pour la période du 3 mai au 20 août 2010

6.6 Appui de la ville d'Otterburn Park à la coalition train rapide : Objectif rive sud

6.7 Embauche de monsieur Julien Gauthier à titre de journalier temporaire pour une durée de 8 mois à compter du 16 avril 2010 et aux conditions prévues à la convention collective des cols bleus

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 février au 11 mars 2010

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-03-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 476, rue du Prince-Edward

8.2 Demande de PIIA pour l'ajout d'un garage avec pièce habitable – 378, rue Florence

8.3 Demande de PIIA pour l'ajout d'un garage attaché – 461, rue du Prince-Albert

8.4 Nomination de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la période du 15 mars 2010 au 21 février 2011

9. Travaux publics

10. Famille, culture et loisir

10.1 Comité (hockey) des jeunes Riverains – Autorisation de paiement de la subvention pour la saison 2009-2010

10.2 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – coopérative de développement régional de la Montérégie

10.3 Club de patinage artistique – Contribution pour la période de janvier 2010 à avril 2010

10.4 Club de Football : les Pirates du Richelieu – première Contribution pour la saison 2010

10.5 Octroi d'une subvention de 100 \$ - La Légion – Activité Kurling for kids

10.6 Les Ensembles musicaux du Mont Saint-Hilaire – Campagne de financement 2010-2011 – Contribution de 100 \$

10.7 Réseau Québécois de Villes et Villages en santé – Renouvellement de l'adhésion au coût de 100 \$

10.8 Demande de subvention – parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – octroi d'une somme de 100 \$

10.9 Octroi d'une aide financière de 100 \$ - madame Jacinthe Archambault - Projet de participation à un spectacle de danse à Seattle conditionnellement à son engagement de tenir une prestation de danse avec sa troupe pour la population de la Ville

11. Environnement

11.1 Demande de la tenue d'audiences publiques – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Oléoduc Montréal-Portland

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire :

Le POLE est un organisme pour les aînés de la Vallée-du-Richelieu – divers mandats et applications

Sincères sympathie de la part du conseil municipal à monsieur Daniel Desnoyers, directeur général adjoint suite au décès de sa mère

Fonctionnement des séances de conseil : Périodes de questions à respecter

Appel d'offres à venir pour l'achat d'un système de son

Travaux de construction ou de rénovation et autres demandes de permis : Informez-vous

Monsieur le conseiller Richard Ruest :
RIEVR : Retour de 14 600\$ car surplus en 2009 de 101 000\$

Montréal-Portland Pipeline : demander des audiences publiques pour consulter les gens sur l'oléoduc

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h10 à 20h19 :

Monsieur Richard Pruneau du 235, rue Laurier
À propos des piscines

Monsieur André Morisset du 388, rue des Cigales
À propos du règlement d'emprunt numéro E-445

RÉSOLUTION 2010-03-102

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 FÉVRIER 2010

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2010, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2010-03-103

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 26 FÉVRIER 2010

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 février 2010, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 23 FÉVRIER 2010

Est déposé le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 février 2010.

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 1^{ER} MARS 2010 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-442 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 800 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE MUNICIPALE EDMOND-AUCLAIR

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement numéro E-442 ayant décrété des travaux de réfection des installations de la piscine Edmond-Auclair ainsi qu'un emprunt maximal au montant de 1 800 000 \$ pour leur réalisation.

Quatre personnes ont apposé leur signature audit registre, le règlement numéro E-442 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro E-445

**RÉSOLUTION
2010-03-104**

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-445 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 880 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DU PARC DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro E-445.

**RÉSOLUTION
2010-03-105**

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 16 MARS 2010 AU 19 JUILLET 2010 – MONSIEUR RICHARD RUEST

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE monsieur Richard Ruest, conseiller municipal du district Du-Pont-Noir, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 16 mars 2010 au 19 juillet 2010.

**RÉSOLUTION
2010-03-106**

QUITTANCE MUTUELLE ET FINALE ET CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal nouvellement élu a jugé opportun de réintégrer monsieur Daniel Décary dans ses fonctions de directeur général de la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a fixé la réintégration de monsieur Décary à compter du 1^{er} mars 2010;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal annule la résiliation du contrat de travail de monsieur Décary survenue le 22 septembre 2008 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal consent à verser à monsieur Décary la somme de 202 334,69 \$ en règlement final de ce litige et représentant la banque de vacances et congés accumulés antérieurement au 22 septembre 2008, le salaire non versé, la contribution de l'employeur au régime de retraite de l'employé et ce, depuis le 22 septembre 2008 ainsi que les frais juridiques encourus par ce dernier ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a également fixé les conditions de travail de monsieur Décary dans un contrat de travail intervenu entre les parties le 1^{er} mars 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal entérine les termes de la quittance mutuelle et finale ainsi que le contrat de travail intervenu entre les parties et;

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme de 202 334,69 \$ à monsieur Décary et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires au règlement complet de ce dossier ainsi que la signature dudit contrat de travail et que lesdits documents fassent partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2010-03-107**

OCTROI DU POSTE DE SECRÉTAIRE AU GREFFE, À LA MAIRIE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE À MADAME MARYSE BOUCHER

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire au greffe et à la mairie est vacant depuis le départ de l'employée attitrée à ce poste;

CONSIDÉRANT que ce poste de secrétaire au greffe et à la mairie est prévu à la convention collective des employés cols blancs de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'employeur et le syndicat des TUAC, section locale 501, reconnaissent que ce poste doit être modifié pour répondre davantage aux besoins des services concernés et ce, en ajoutant une fonction supplémentaire de secrétariat à la direction générale dans la nouvelle description de fonctions;

CONSIDÉRANT que les parties consentent à nommer ce poste de secrétaire au greffe, à la mairie et à la direction générale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche madame Maryse Boucher à titre de secrétaire au greffe, à la mairie et à la direction générale à compter du 10 mars 2010 à un taux horaire rétroactif de 18,38 \$ du 22 octobre au 31 décembre 2009 et à un taux horaire de 18,75 \$ à compter du 1^{er} janvier 2010 ainsi qu'aux autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs;

QUE la Ville d'Otterburn Park conclut une entente avec le syndicat des TUAC, section locale 501 afin de modifier le titre et les fonctions de ce poste et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une lettre d'entente à intervenir entre les parties et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2010-03-108**

OCTROI D'UN MANDAT – MADAME FRANCE LEBLANC – COACHING PROFESSIONNEL EN GESTION

CONSIDÉRANT que la direction de la Ville a jugé pertinent d'améliorer la structure organisationnelle au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est primordial de réaliser un diagnostic organisationnel afin de permettre à l'administration municipale de développer davantage sa gestion des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à madame France Leblanc, coach professionnel, la somme de 1 551,25 \$, plus les taxes applicables et

rembourse ses frais d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives lors de la réalisation de son mandat et;

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer avec madame Leblanc, un contrat de services en coaching de gestion.

**RÉSOLUTION
2010-03-109**

EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINE LÉGARÉ JUTRAS À TITRE DE STAGIAIRE POUR LE SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE POUR LA PÉRIODE DU 3 MAI AU 20 AOÛT 2010

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de personnel au Service des finances et de la trésorerie pendant les périodes de vacances des employées permanentes du service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des finances et de la trésorerie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche madame Christine Légaré Jutras à titre de stagiaire pour le Service des finances et de la trésorerie, pour la période du 3 mai au 20 août 2010, et que sa rémunération horaire soit établie à 14,50 \$.

**RÉSOLUTION
2010-03-110**

APPUI DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À LA COALITION TRAIN RAPIDE : OBJECTIF RIVE SUD

CONSIDÉRANT que la rive sud du fleuve Saint-Laurent est une région importante, en terme de poids économique, comprenant des secteurs exportables (basiques);

CONSIDÉRANT que la rive sud du fleuve Saint-Laurent s'insère dans un axe économique nord-sud important et que le développement du Québec doit permettre d'intégrer une stratégie complémentaire de développement économique sur cet axe à la stratégie historique est-ouest;

CONSIDÉRANT que le projet de train rapide fait présentement l'objet d'une étude financée par des fonds publics provenant des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT que les fonds publics disponibles pour la réalisation de cette étude doivent être utilisés dans le meilleur intérêt des contribuables;

CONSIDÉRANT que les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les études de coûts associés à ce projet puissent couvrir toutes les options possibles et envisageables;

CONSIDÉRANT que cette étude doit s'effectuer dans le meilleur intérêt de la population qui devra repenser les moyens de transport et plus particulièrement celui du transport en commun;

CONSIDÉRANT que le projet d'un train rapide est important pour le développement économique du Québec dans son ensemble et principalement dans le corridor où il circulera;

CONSIDÉRANT que le projet de train rapide aura une incidence directe sur la réduction des gaz à effet de serre et un impact positif pour réduire la congestion des véhicules sur les autoroutes situées entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT que le train rapide entre Québec et Montréal peut transiter sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, soit sur la rive nord ou sur la rive sud;

CONSIDÉRANT que les résultats de cette étude doivent permettre à un comité de faire les meilleures recommandations possible afin d'assurer une décision éclairée et objective quant au tracé final qui sera utilisé pour le meilleur intérêt du développement économique et durable du Québec et du Canada;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park appuie le projet d'un train rapide dans le corridor Québec-Montréal-Windsor, sans toutefois se positionner sur une technologie en particulier ainsi que de faire toutes les représentations nécessaires auprès d'instances gouvernementales, tant au gouvernement du Canada qu'au gouvernement du Québec, pour exiger que les études actuelles ou futures dans ce dossier tiennent compte de tous les scénarios possibles de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, soit un trajet sur la rive nord et un trajet sur la rive sud.

**RÉSOLUTION
2010-03-111**

EMBAUCHE DE MONSIEUR JULIEN GAUTHIER À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE POUR UNE DURÉE DE 8 MOIS À COMPTER DU 16 AVRIL 2010 ET AUX CONDITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager aux Services techniques un journalier temporaire pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues, un candidat avait davantage l'expérience pertinente afin d'occuper le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics, formulée dans sa note de service, en date du 8 mars 2010 adressée au directeur général ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville embauche monsieur Julien Gauthier à titre de journalier temporaire pour une durée de 8 mois à compter du 16 avril 2010 à un taux horaire de 21,46 \$ et aux autres conditions prévues à la convention collective des employés cols bleus;

QUE la candidature de monsieur Benoît Martel soit retenue aux mêmes conditions en cas de désistement de monsieur Gauthier.

**RÉSOLUTION
2010-03-112**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 11 MARS 2010

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 février au 11 mars 2010 tels que ci-après modifiés :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 11 mars 2010 46 322,58 \$

Fonds d'administration

Liste au 11 mars 2010 1 031 022, 81 \$

Chèques n ^{os} 5405 à 5453	88 553,86 \$
Moins la facture no 163554 (733,13\$)	87 820,74 \$
Déboursés par retraits bancaires	<u>178 941,21 \$</u>
TOTAL DES DÉBOURSÉS :	1 344 840,46 \$
	1 344 107,34 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-03-01

La greffière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-03-01. La trésorière y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2010-03-113

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 476, RUE DU PRINCE-EDWARD

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera en bois usiné de la compagnie «Maibec» ou en fibrociment et qu'une partie de la façade et le bas des colonnes seront recouverts de pierre reliée par mortier;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs utilisées pour le revêtement extérieur (vert-mousse, beige ou brun kaki) et la toiture sont sobres et compatibles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT QUE la maçonnerie et le bois ou dérivé ou substitut sont les matériaux de revêtement extérieur privilégiés;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-05-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 23 février 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

RÉSOLUTION 2010-03-114

DEMANDE DE PIIA POUR L'AJOUT D'UN GARAGE ATTACHÉ AVEC PIÈCE HABITABLE - 378, RUE FLORENCE

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à construire un garage attaché avec pièce habitable au-dessus, au lieu d'un abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont proposé une troisième option;

CONSIDÉRANT QUE les plans de la présente demande sont sensiblement les mêmes que l'option 2, à l'exception de la grandeur des fenêtres qui sont modifiées;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur en aluminium de la résidence sera remplacé par un revêtement de la compagnie «Maibec» et que le bas de la façade sera en pierre;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé sera recouvert des mêmes matériaux que ceux prévus sur la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé respecte les formes architecturales de la résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-06-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 23 février 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-03-115**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AJOUT D'UN GARAGE ATTACHÉ - 461, RUE DU PRINCE-ALBERT

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer l'abri d'auto existant par un garage attaché;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du garage sera en brique et en aluminium, tel que présent sur la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques architecturales (forme de toit et matériaux) respectent celles du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-07-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 23 février 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-03-116**

**NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA
PÉRIODE DU 15 MARS 2010 AU 21 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE madame Nathalie Simard et monsieur Jean-Luc Dion soient nommés à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 15 mars 2010 au 21 février 2011.

**RÉSOLUTION
2010-03-117**

**COMITÉ (HOCKEY) DES JEUNES RIVERAINS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA
SUBVENTION POUR LA SAISON 2009-2010**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut « Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées » et « Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison »;

CONSIDÉRANT le protocole intervenu avec le Comité (hockey) des jeunes Riverains;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service adressée au directeur général par intérim et datée du 12 février 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville autorise le versement de la somme de 75 221,94 \$ au Comité des Jeunes Riverains et ce, à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park pour la période 2009-2010 et se terminant plus précisément le 31 décembre 2010 conditionnellement à ce que ce comité remette à la Ville, une reconnaissance de dettes écrite d'un montant de 9 952,61 \$ représentant une subvention versée en trop par la Ville;

QUE la Ville déduise un montant de 9 952,61 \$ lors du prochain versement de la subvention prévu au mois de décembre 2010.

**RÉSOLUTION
2010-03-118**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE
LA POINTE-VALAINE – COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA
MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-15, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée au directeur général par intérim en date du 15 février 2010;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par la Coopérative de développement régional de la Montérégie afin de tenir son rassemblement régional pour les Coopératives jeunesse de services et plus particulièrement de célébrer l'entrepreneuriat collectif en Montérégie, le 6 août 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal offre la gratuité de cette salle à la Coopérative de développement régional de la Montérégie.

**RÉSOLUTION
2010-03-119**

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – CONTRIBUTION POUR LA PÉRIODE DE
JANVIER 2010 À AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut « Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées » et « Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville verse la somme de 9 935,31 \$ au Club de Patinage Artistique de Mont St-Hilaire à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de participation de citoyens d'Otterburn Park à la pratique de l'activité de patinage artistique pour la période de janvier à avril 2010.

**RÉSOLUTION
2010-03-120**

**CLUB DE FOOTBALL : LES PIRATES DU RICHELIEU – PREMIÈRE CONTRIBUTION
POUR LA SAISON 2010**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité veut « Rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées » et « Offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville verse la somme de 4 181,71 \$, taxes incluses, au club de Football les Pirates du Richelieu à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park aux frais de financement des terrains de football et du chalet pour la saison 2010.

**RÉSOLUTION
2010-03-121**

OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 100 \$ - LA LÉGION – ACTIVITÉ KURLING FOR KIDS

CONSIDÉRANT que l'organisme La Légion organise une activité de financement soit, le *Kurling for kids*, le 27 mars 2010 au Club de curling Otterburn Legion Memorial au profit de l'hôpital de Montréal pour enfants et de l'hôpital Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique en matière d'entraide communautaire est d'« *encourager et soutenir les groupes ou les intervenants qui [œuvrent] auprès des familles [otterburnoises]* »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 100 \$ à cet organisme.

**RÉSOLUTION
2010-03-122**

**LES ENSEMBLES MUSICAUX DU MONT SAINT-HILAIRE – CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2010-2011 – CONTRIBUTION DE 100 \$**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier formulée par Les Ensembles musicaux du Mont Saint-Hilaire dans le cadre de sa campagne annuelle de financement pour la période 2010-2011;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des 3 orientations de cette Politique est de « Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park paye une commandite au montant de 100 \$ dans le cadre de cette campagne.

**RÉSOLUTION
2010-03-123**

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENOUELEMENT DE
L'ADHÉSION AU COÛT DE 100 \$**

CONSIDÉRANT que la cotisation de la municipalité à titre de membre régulier du Réseau québécois de Villes et Villages en santé est venue à échéance;

CONSIDÉRANT la *Politique familiale* en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de ladite Politique énonce que : « Les familles d'Otterburn Park ont droit à un environnement naturel sain, aménagé selon des normes et critères de développement durable »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2010 au tarif de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2010-03-124**

**DEMANDE DE SUBVENTION – PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU –
OCTROI D'UNE SOMME DE 100 \$**

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu milite en faveur de l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole de la Ville;

CONSIDÉRANT que cet organisme a présenté une demande de subvention dans le cadre de leur volet recrutement et reconnaissance des bénévoles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée au directeur général par intérim en date du 18 février 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 100 \$ à l'organisme Le Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2010-03-125**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 100 \$ - MADAME JACINTHE ARCHAMBAULT –
PROJET DE PARTICIPATION À UN SPECTACLE DE DANSE À SEATTLE
CONDITIONNELLEMENT À SON ENGAGEMENT DE TENIR UNE PRESTATION DE DANSE
AVEC SA TROUPE POUR LA POPULATION DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que madame Jacinthe Archambault a présenté une demande de contribution financière à la Ville pour l'aider à participer à un spectacle nommé *Unrated* qui se tiendra au mois d'avril 2010 à Seattle;

CONSIDÉRANT que madame Archambault et sa troupe de danse *Danse Rockwell Family* acceptent d'offrir une prestation de danse au bénéfice de la population intéressée de la Ville d'Otterburn Park lors de la tenue d'un évènement organisé par la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à madame Jacinthe Archambault la somme de 100 \$ conditionnellement à ce que cette dernière et sa troupe de danse *Danse Rockwell Family* offrent une prestation de danse au bénéfice de la population de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2010-03-126**

**DEMANDE DE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES – MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – OLÉODUC
MONTRÉAL-PORTLAND**

CONSIDÉRANT que divers intervenants de la scène politique municipale, provinciale et fédérale demandent au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de mandater le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) afin de tenir des audiences publiques dans plusieurs villes concernées par le projet visant à utiliser un oléoduc existant pour amener vers Montréal du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta et pour en acheminer une partie à Portland, aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que monsieur le député, Yves Lessard, a notamment affirmé que l'oléoduc passait sur les territoires des villes de Marieville, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand et sous la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que la rivière Richelieu est une source inestimable pour plusieurs Villes de la circonscription de Chambly-Borduas;

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître tous les risques associés à un tel projet afin d'éviter tout déversement du contenu de ces conduites ainsi que toute contamination des sols;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de mandater le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) afin de tenir des audiences publiques pour permettre une étude exhaustive des conséquences de la réalisation de ce projet.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h43 à 21h28 :

Madame Danielle Durand du 1355, chemin Ozias-Leduc
À propos du Parc Verger Tétreault

Monsieur Roger Rousseau du 998, rue des Perdrix
Aimerait que soient interdits les poêles à bois et foyers extérieurs

Monsieur Guy Dubé du 397, rue des Grives
À propos de la politique d'abattage d'arbres, d'émondage et de plantation. Il aimerait que soit appliquée ladite politique et que l'utilisation des scies à chaîne soit interdite le dimanche.

Monsieur Maxime Provost du 451, rue du Prince-Albert
Désire savoir si la rue du Prince-Albert va continuer ou si elle va déboucher sur la rue Clermont.
Également, il désire des informations sur les amendes municipales et les permis d'abattage d'arbres.

Mr. & Mrs Walter & Violet Lowe du 408, rue Clifton
À propos de la qualité de l'eau sur la rue Clifton.

Monsieur Michael Abraham du 402, rue Clifton
À propos de la qualité de l'eau sur la rue Clifton.

Monsieur Denis Parent du 373, rue d'Oxford
Désire connaître le coût de la parution d'un $\frac{3}{4}$ de page dans l'Oeil régional de la réponse du maire.

Monsieur Benoit Laflamme du 553, chemin des Patriotes
Désire connaître le coût relié à la traduction en anglais de certains documents de la Ville.

Monsieur André Morisset du 388, rue des Cigales
À propos du règlement d'emprunt numéro E-445

Madame Casavant du 339, rue Eleanor
À propos de l'arrosage des pelouses et de l'utilisation de pesticides – Application du règlement.
Rinçage des conduites

Madame Danielle Lavoie
Implication dans le comité de quartier, désire savoir où en est rendu le projet.

**RÉSOLUTION
2010-03-127**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alain Sauvé :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h29.

Michel Martin
Maire

Julie Waite
Greffière